LOISELET & DAIGREMONT
PARIS 17ème

TARIF DE NOS SERVICES IMMOBILIERS
(En euros, TVA incluse au taux en vigueur au 01/04/2017 : 20 %)

VENTES HABITAT

Commission d'agence à la charge du vendeur*

- *sauf convention contraire: commission à la charge de l'acquéreur et/ou partagée entre vendeur et acquéreur
- *sauf affaire en inter-cabinet (Dans ce cas, la commission d'agence est celle du mandataire principal)

Le barème d'honoraire est calculé sur le prix de vente. Les taux ci-dessous sont des taux maximum donnés à titre indicatif : ils peuvent donc être sensiblement inférieurs après négociation directe avec le mandant.

• Prix de vente jusqu'à 50 000 €: honoraires forfaitaires de	5 000 €
• Sur la partie de prix de vente comprise entre 50 000 € et 200 000€	5,50 %
• Sur la partie de prix de vente comprise entre 200 000 € et 500 000€	5,00 %
• Sur la partie de prix de vente supérieure à 500 000€	4,50 %

VENTES IMMOBILIER COMMERCIAL, D'ENTREPRISE, PROFESSIONNEL

• Prix de vente jusqu'à 500 000 €	8,40 %
• Sur la partie de prix de vente comprise entre 500 000 € et 1 000 000€	7,20 %
• Sur la partie de prix de vente comprise entre 1 000 000 € et 5 000 000€	6,00 %
• Sur la partie de prix de vente supérieure à 5 000 000€	4,80 %

AVIS DE VALEUR DE BIENS (dans le cadre de l'ISF, successions,....)

* Studio et deux pièces..... 240,00 € Euros
* Trois pièces..... 300,00 € Euros
* Quatre et cinq pièces..... 360,00 € Euros
* Sur devis pour toutes autres surfaces atypiques, immeubles, etc...

LOCATIONS

Baux à usage d'habitation (vides et/ou meublés)

* A la charge du bailleur: Frais d'entremise
  Base : 18% sur le montant du loyer annuel en principal de laquelle sera déduite la quote part du locataire ci-dessous tarifée

* A la charge du locataire*: Visites, constitution du dossier, rédaction du bail:
  Zone très tendue (ZTT): 12,00 Euros / m2
  Zone tendue (ZT): 10,00 Euros / m2
  Hors zones (ZTT / ZT): 8,00 Euros / m2

  ** dans tous les cas inférieure et/ou égale à la quote part facturée au bailleur*

Baux commerciaux & professionnels

Les honoraires ci-dessous sont à la charge du preneur.

* *Négociation des baux*..... 30% HT du loyer annuel HT-HC soit 36% TTC
* *Cession de fonds de commerce - droit au bail*.....10% HT du montant de la cession soit 12% TTC
* *Rédaction d'actes* .....
  Montants forfaitaires :

Baux	1 176,00 Euros
Frais annexes :	
Avenants, réitération, renouvellement	600,00 Euros
Dossier papeterie	24,00 Euros
Vacation enregistrement	36,00 Euros
Frais d'enregistrement	Droits fixes

Cabinet LOISELET & DAIGREMONT Transactions, société à responsabilité limitée au capital de 9 000 Euros.
Siège social : 67 Route de la Reine, 92773 Boulogne Cedex - RCS Nanterre B 402 874 812. TVA FR 83402874812.
Carte professionnelle n° 92/A/0385 délivrée par la Préfecture des Hauts de Seine.
Garantie financière GALIAN - 89, rue de la Boétie 75008 Paris

Version au 01/04/2017